



Concours de nouvelles : Prix Marguerite de Valois - Septième édition -

Article 1 : objet du concours

L'organisateur du concours est le **lycée Marguerite de Valois d'Angoulême**. Ce concours a pour but de susciter le goût de l'écriture, de valoriser la créativité des élèves et de rendre hommage à Marguerite de Navarre, dite de Valois (1492-1549), femme de Lettres, auteur de nouvelles et protectrice des arts. Les dates d'ouverture et de clôture du concours sont les suivantes :

4 décembre 2017 - 4 avril 2018

Article 2 : conditions du concours

Ce concours individuel est ouvert à tout collégien et à tout lycéen de l'Académie de Poitiers. Il est constitué de deux catégories, une catégorie collège et une catégorie lycée et consiste en l'écriture d'une nouvelle. **Le sujet de la nouvelle est libre** mais celle-ci devra impérativement :

- Mettre l'accent sur un **personnage féminin aux valeurs humanistes**.
- Reprendre, à une place indéterminée et en l'intégrant au récit, la **phrase suivante extraite de *L'Heptaméron*** (Septième journée, Nouvelle 65), œuvre de Marguerite de Valois. Ce passage, imposé par le Comité de rédaction du concours, ne sera ni tronqué, ni modifié :

« Je ne regarde point la valeur du présent mais le coeur qui le présente »

- Porter un **titre**.
- **Etre inédite** et l'auteur s'engage à en être le créateur exclusif (en cas de plagiat, l'auteur devra en assumer seul les conséquences).

Article 3 : exigences du concours

Les nouvelles proposées devront se présenter ainsi :

- Format de page A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12 ou 14
- Des marges sont nécessaires pour faciliter le travail du Comité de lecture.

- La nouvelle ne pourra pas **excéder 6 pages**.
- Chaque élève ne peut envoyer qu'**une seule nouvelle**.
- Les feuilles seront **écrites en recto et numérotées**.
- la nouvelle, ne comportant **aucun signe d'identification**, sera accompagnée d'une **feuille de papier précisant le nom, le prénom, la classe et l'établissement du candidat**.
- Les nouvelles seront conservées à la Médiathèque du lycée Marguerite de Valois pour lecture in situ et pourront être diffusées avec l'autorisation de leur auteur.
- **Les élèves s'engagent à lire et à respecter les conditions du concours.**

Les nouvelles devront parvenir, **en deux exemplaires, exclusivement par voie postale**, au lycée Marguerite de Valois à l'adresse suivante, **le 4 avril 2018** au plus tard.

**Concours de nouvelles
Prix littéraire Marguerite de Valois
Lycée Marguerite de Valois
12, rue Louise Lériget
CS 52324
16023 Angoulême cedex**

Article 4 : le Comité de lecture

Le Comité de lecture, composé de personnels de l'Education nationale (Professeurs, Personnels de Direction...), de libraires, de personnes en lien avec le monde du livre et d'un écrivain, se réunira afin de décerner les prix. Le classement des nouvelles sera effectué selon les critères suivants :

- **Respect des conditions du concours**
- Choix du sujet et intérêt du récit
- **Caractère personnel et travaillé du style.** Les élèves participants sont invités à **relire attentivement leur texte** avant de l'adresser au Comité de lecture afin d'en corriger les fautes de langue (orthographe, conjugaison, syntaxe) éventuelles.

Article 5 : le prix

Le prix littéraire Marguerite de Valois sera décerné par le jury à la nouvelle distinguée dans chacune des deux catégories (Collège / Lycée). Il sera également remis un prix aux deuxième et troisième lauréats dans les deux catégories. La proclamation des résultats du concours aura lieu lors de la remise des prix, **début juin 2018**. Chaque participant sera informé individuellement dans les meilleurs délais par son établissement et tous les participants seront récompensés.